

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1276

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article 511-2 du code pénal, après le mot : « obtenir », sont insérés les mots : « , aussi bien en France qu'à l'étranger, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de lutter clairement contre le trafic d'organes et le tourisme des transplantations.